

Canal de Nantes à Brest

INFORMATION AUX PLAISANCIERS

RESTRICTION RENFORCÉE

**À partir du 17 juillet 2017,
éclusage des bateaux autorisé
uniquement le week-end
entre Saint-Nicolas-de-Redon
et Nort-sur-Erdre**

(sauf pour les professionnels loueurs
et leur clientèle plaisancier).

**Loire
Atlantique**



La Loire-Atlantique est touchée par la sécheresse en raison d'un déficit de pluie depuis plus de 10 mois. Aujourd'hui, ce manque d'eau ne permet plus d'alimenter le canal et l'éclusement quotidien des bateaux. Conscient des désagréments causés, le Département remercie les professionnels et les plaisanciers du canal de Nantes à Brest pour leur compréhension et le respect de ces règles.

Jusqu'à nouvel ordre, les écluses sont fermées du lundi au vendredi, sauf pour les professionnels loueurs et leur clientèle.

Les règles à respecter lors de l'éclusement le samedi et dimanche :

- 1-** Les plaisanciers doivent clairement indiquer à l'avance leur intention de franchir une ou plusieurs écluses.
- 2-** Les bateaux se regroupent pour franchir les écluses collectivement. Le temps maximum d'attente estimé est de 30 minutes à 1 heure.
- 3-** Les horaires d'écluse sont de **9h15 à 12h30 et de 14h à 18h30 uniquement le samedi et dimanche**. En dehors de ces jours et horaires, le passage des écluses est interdit.
- 4-** Le franchissement des écluses est assuré en présence systématique d'un éclusier. Le libre-service d'écluse est strictement interdit.

Pour le passage des écluses, contactez :

- le 02 40 79 47 56 avant 12h (appelez le vendredi pour le samedi)
- le 06 48 66 40 70 avant 12h (appelez le samedi pour le dimanche)

La navigation est toujours possible entre deux écluses sur les 17 biefs du canal. Le chemin de halage le long du canal est toujours accessible aux marcheurs, cyclistes, cavaliers et pêcheurs.

Plus de précisions sur **loire-atlantique.fr**



Département de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr